

BRETTEVILLE SUR ODON  
 Arrondissement de CAEN  
 Canton de Caen I  
 Département du Calvados

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation :** L'an DEUX MIL VINGT TROIS  
 Le 8 décembre 2023 Le 18 décembre 2023 à 18h30

*Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,*

**Date d'affichage :** Etaient présents :

Le 22 décembre 2023 Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,  
 Mesdames : ASSELINE, COLLET, DAUSSE, DORÉ, FERY, HOCHET,  
 LEFEVRE, LOUBET, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

**En exercice :** 27 Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, DUTHILLEUL, FAUDOT, ,  
 LEBOURGEOIS, LE MASSON, LESUEUR, MORAND,  
 MORTREUX, RICHEL, SAINT-MARTIN, SIMON.

**Présents :** 24

**Votants :** 25

Absents :

Madame BARNAUD  
 Madame BENKHADDA  
 Monsieur DEGUSSEAU (excusé pouvoir à O.SAINT MARTIN)

**Jocelyne FERY a été élue secrétaire**

### OBJET : FINANCES : AVANCES SUR SUBVENTIONS

VU l'article L 1612 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget de l'exercice 2023

**CONSIDÉRANT** qu'en début d'exercice il est nécessaire de permettre au CCAS, à l'AJBO et à LCBO de fonctionner dans les conditions habituelles,

\*\*\*\*\*

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que des avances sur les **subventions 2024** limitées à 25 % du montant de la subvention allouée au titre de l'exercice 2023 seront versées à :

- AJBO pour un montant de 49 500 €
- CCAS pour un montant de 3 250 €
- LCBO pour un montant de 12 000 €

**Adopté à l'unanimité.**

Date de publication : le 22 décembre 2023

Certifié exact,

Accusé de réception en préfecture  
 014-211401013-20231218-20230706-DE  
 Date de télétransmission : 22/12/2023  
 Date de réception préfecture : 22/12/2023



Pour extrait conforme,  
 En Mairie, le 22 décembre 2023

Le Maire,

Patrick LECAPLAIN